

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 19

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 19. — Jean-Marc BOEGNER, ministre plénipotentiaire hors classe

Notice biographique

Né le 3 juillet 1913, décédé le 29 janvier 2003

Formation — Licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole des sciences politiques.

Carrière. — Admis au concours d'entrée dans les carrières diplomatique et consulaire, 9 juin 1939 ; attaché d'ambassade à Berlin, 1939 ; mobilisé, 1939-1940 ; attaché d'ambassade à Ankara, 1940-1941 ; en disponibilité sur sa demande, révoqué par Vichy, juin 1941 ; engagé dans les Forces françaises libres, juin 1941 ; chef adjoint puis chef du cabinet politique de la délégation générale au Levant, 1941-1943 ; chef de service au Commissariat aux affaires étrangères à Alger, 1944 ; chef de bureau à l'administration centrale, 1945 ; au cabinet du président du Gouvernement provisoire de la République française, avril 1945, deuxième conseiller à Stockholm, 1945-1947 ; à la Haye, 1947-1948 ; à l'administration centrale (Europe), 1948-1951 ; sous-directeur (Europe), 1951-1952 ; sous-directeur, puis chef de service (Pactes), 1952-1955 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 avril 1954 ; directeur du cabinet du ministre délégué à la présidence du Conseil, février 1955 ; chef de service, chargé des accords bilatéraux (Affaires économiques), 1957-1958 ; conseiller technique au cabinet du Président du Conseil, juin 1958 ; conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République, janvier 1959 ; ambassadeur, envoyé exceptionnel en Tunisie, 1959-1961 ; représentant permanent de la France auprès des communautés européennes, avec rang d'ambassadeur, 1961-1971 ; officier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1962 ; commandeur de l'ordre national du Mérite, 7 décembre 1967 ; ambassadeur de France, 14 mars 1973 ; chef de la délégation permanente de la France auprès de l'O.C.D.E., octobre 1975.

3 entretiens

Communication : sans réserve

Entretien n° 1, réalisé le 6 février 1985 par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *Le début de la guerre (septembre 1939).* — Les derniers jours à l'ambassade de France de Berlin ; le retour des diplomates en France.

[2] *En poste à Ankara.* — J.M. Boegner et Jean Baelen, secrétaire d'ambassade, rallient la France libre (mai 1941), leurs raisons ; évocation de Jules Henri ; J.M. Boegner déchu de la nationalité française.

[3] *Son rôle au sein de la France libre.* — Sa première rencontre avec le général de Gaulle ; sa mise à la disposition du général Catroux, à Beyrouth.

[4] *L'affaire du Levant (1943).* — Le poids militaire et économique des Britanniques ; les conflits : l'affaire de l'office du blé, la volonté britannique d'évincer la France de la Syrie et du Liban ; les élections présidentielles libanaises.

[5] Portrait du général Catroux ; portrait de Jean Helleu.

[6] La suspension de la constitution par Jean Helleu ; l'arrestation de B. Houry ; la nomination de E. Edde ; le retour du général Catroux ; le rôle des Britanniques , le départ de J. Baelen et J.M. Boegner pour Alger ; les motivations des Britanniques.

[7] *Le Service des Pactes.* — La question de la fabrication par la France de l'arme atomique, les principaux acteurs de cette affaire ; l'annonce de Pierre Mendès France de passer outre l'avis du Conseil atlantique ; le rôle de Gaston Palewski.

2^{ème} partie

[1] *Le Service des Pactes (suite).* — Le fonctionnement du Service des Pactes ; la coordination avec les militaires ; la volonté française de défendre l'Europe ; l'importance de la force allemande.

[2] L'affaire de la C.E.D. : les personnalités du ministère des Affaires étrangères opposées au projet ; les tensions avec H. Alphand ; les possibles conséquences de la C.E.D..

[3] La conférence de Bruxelles (août 1954) : l'état d'esprit de Pierre Mendès France ; la politique de rechange : l'U.E.O. (Union de l'Europe occidentale).

[4] La question du réarmement allemand ; portraits de G. Bidault et P. Mendès France ; la position britannique ; la prudence à l'égard de l'U.R.S.S. ; le sentiment français à l'égard du réarmement allemand.

Entretien n° 2, réalisé le 13 mars 1985 par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *Le général de Gaulle président du Conseil (1958) et la politique étrangère.* — Portrait du général, son intérêt pour la politique étrangère.

[2] Le rôle de J.M. Boegner auprès du général et du ministère des Affaires étrangères : l'exemple du mémorandum de septembre 1958.

[3] Les méthodes de travail du général ; les problèmes abordées : la question de l'OTAN, les relations franco-allemandes, l'Europe.

[4] La visite du Chancelier Adenauer à Colombey et ses conséquences dans les relations franco-allemandes.

[5] La question de la C.E.E. : la position du général ; les autres sujets évoqués par J.M. Boegner avec le général de Gaulle.

[6] Conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République (1959).

[7] *Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes (1961-1972)*. — Le comité des représentants permanents ; la création du comité des représentants permanents adjoints.

[8] La représentation française : son personnel, son fonctionnement, ses relations avec le ministère des Affaires étrangères, le rôle du S.G.C.I. (secrétariat général du comité interministériel) ; la participation régulière du ministre des Affaires étrangères.

[9] Le fonctionnement de la Commission des comités des organismes ; le rôle de la France notamment pour ce qui concerne la politique agricole commune.

2^{ème} partie

[1] *Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes (1961-1972)* (suite) — Quelques personnalités des représentations permanentes.

[2] Les débuts de la représentation permanente française : le poids de la candidature britannique (1961-1963) ; la mise au point de nombreux accords (1964-1968) ; la négociation avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande.

[3] La politique européenne du général de Gaulle : la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. et les conditions imposées par la France.

[4] La politique agricole commune : le rôle du comité spécial agricole ; les accords douaniers avec le G.A.T.T.

[5] La construction politique de la C.E.E. ; les ambitions du général de Gaulle ; l'échec du plan Fouchet ; les conséquences sur la politique intérieure française ; le problème de la supranationalité .

[6] La crise de 1965 et le compromis de Luxembourg ; l'affaire de la majorité qualifiée.

[7] L'élargissement du Marché commun, le sentiment de J.M. Boegner sur l'avenir de la C.E.E.

Entretien n° 3, réalisé le 20 mars 1985 par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *La représentation permanente de la France auprès des communautés européennes (1961-1972)* (suite). — L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun : l'avis de J.M. Boegner ; le soutien des Américains à la candidature anglaise ; les raisons pour lesquelles les autres pays européens y étaient favorables.

[2] L'entente franco-allemande : les divergences et les convergences d'intérêts ; leurs conséquences au sein de la CEE.

[3] La question de la langue commune ; la prédominance du français ; l'évolution à partir des négociations avec la Grande-Bretagne.

[4] Les négociations exemplaires de la coopération européenne.

[5] Les enjeux propres à certains pays.